

nous faut combattre, et le moyen par excellence de lui infliger à bref délai une décisive humiliation.

Elle est absolument certaine, il est vrai, l'humiliation éternelle qu'essuieront, au dernier jour, s'ils persévèrent dans le mal, les ennemis de DIEU et de son Église : *Qui habitat in cælis irridebit eos*. Mais ce n'est pas cette humiliation que nous demandons pour eux ; ah ! que bien plutôt, comme le désire si ardemment le Cœur de JÉSUS, ces malheureux se convertissent et qu'ils vivent !

L'humiliation—temporelle celle-là—qu'il faut demander pour les ennemis de l'Église, qu'il faut même leur *procurer* autant qu'il dépend de nous avec le secours du ciel, c'est qu'ils soient, au plus tôt, renversés du pouvoir qu'ils ont usurpé presque partout, et qu'ainsi la sainte Église recouvre enfin la pleine liberté qui lui est due.

A Rome d'abord, où par un monstrueux attentat, la Révolution maçonnique et juive a dépossédé de leur inaliénable patrimoine le Souverain Pontife et, dans sa personne, les catholiques du monde entier.

Venons maintenant à cette France dont le sort, qui intéresse à un si haut point tous les catholiques de l'univers, va se décider, parlant humainement, aux élections prochaines. Là, depuis 1789, les francs-maçons et les juifs et les révolutionnaires de toute nuance ont escaladé le pouvoir, et ils ne s'en servent—depuis dix ans surtout—que pour assouvir leurs insatiables convoitises et pour faire subir, à l'immense majorité catholique, au moyen de leurs lois scélérates, la plus insupportable tyrannie. Il s'agit—en les jetant légalement à bas—de leur imposer une humiliation doublement salutaire : salutaire pour eux, en dépit d'eux-mêmes, *bonum mihi quia humiliasti me* ; salutaire surtout pour ces multitudes d'âmes qu'ils perdent, âmes d'enfants et de jeunes gens, d'ignorants et de simples, de malades et de pauvres moribonds.

Voilà ce qu'il s'agit d'obtenir au plus tôt, non seulement au nom de la justice, mais—on le voit—au nom de la plus excellente charité.

Sans doute, dans cette campagne, les prêtres ont le droit évident de " se mêler de politique, " puisqu'il est question ici, avant tout, des droits de DIEU et de la conscience, et qu'il s'agit de faire voter le peuple catholique pour ou contre les ennemis de l'Église catholique. Mais si c'est le droit du prêtre de dire hautement aux fidèles leur devoir en temps d'élections, c'est aux fidèles d'accomplir vaillamment ce devoir, quoi qu'il puisse d'ailleurs leur en coûter.